



n° 90
14 décembre
2012

*Pages 1947
à 1960*

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-------------|
| ARRÊTÉS..... | 1949 |
| Arrêté n° 2012-391 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant »..... | 1949 |
| Arrêté n° 2012-398 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine sciences humaines et sociales, mention systèmes informatiques et logiciels, spécialité systèmes d'information géographique..... | 1949 |
| Arrêté n° 2012-399 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du master du domaine sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement, spécialité géographie appliquée à la gestion des littoraux..... | 1950 |
| Arrêté n° 2012-400 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury de délivrance de la maîtrise du domaine sciences humaines et sociales mention histoire..... | 1951 |
| Arrêté n° 2012-401 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du master professionnel du domaine sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité développement culturel de la ville..... | 1951 |
| Arrêté n° 2012-402 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du master du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées, spécialité langues, cultures, affaires internationales..... | 1952 |
| Arrêté n° 2012-403 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du master du domaine sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité enseignement premier degré..... | 1953 |
| Arrêté n° 2012-404 du 15 septembre 2012 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences humaines et sociales, mention enseignement et formation, spécialité histoire et sciences humaines..... | 1954 |
| Arrêté n° 2012-405 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du master professionnel du domaine sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines..... | 1955 |
| Arrêté n° 2012-406 du 15 septembre 2012 portant nomination de jury de la maîtrise du domaine sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement..... | 1956 |
| Arrêté n° 2012-407 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du master du domaine arts, lettres, langues, mention langues étrangères appliquées, spécialité économie et commerce international, langues Asie-pacifique..... | 1956 |
| Arrêté n° 2012-409 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF A1..... | 1957 |
| Arrêté n° 2012-410 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF A2..... | 1958 |
| Arrêté n° 2012-411 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF B1..... | 1958 |
| Arrêté n° 2012-412 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF B2..... | 1959 |
| Procès-verbal de proclamation des résultats des élections | 1960 |
| Résultats des élections au conseil scientifique, secteur I collège A professeurs et assimilés (renouvellement partiel) de l'université de La Rochelle - Scrutin du 11 décembre 2012..... | 1960 |

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2012-391 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de master,
Vu l'arrêté du 14 décembre 2010 portant création du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant »,
Vu l'accord du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 20 septembre 2011 pour la mise en œuvre du C2i2e à l'université de La Rochelle,
Vu les propositions du 23 septembre 2011 de M. le directeur de l'informatique transversale de l'ULR,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury pour la délivrance de la certification informatique et internet niveau 2 « enseignant », pour l'année universitaire 2012/2013, est composé de :

Vincent COURBOULAY, maître de conférences, président

Patrick MOTILLON, professeur certifié

Lionel TALBOT, professeur certifié

Philippe BARON, professeur des écoles

Frédéric TESTARD, maître de conférences

Michel Collin, professeur des écoles, conseiller pédagogique départemental TICE auprès de l'IEN adjoint à l'inspection académique de Charente-Maritime, certifié C2i2e

Article 2

Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le directeur de l'informatique transversale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 septembre 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-398 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine sciences humaines et sociales, mention systèmes informatiques et logiciels, spécialité systèmes d'information géographique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury de la licence professionnelle sciences humaines et sociales mention systèmes informatiques et logiciels spécialité systèmes d'information géographique est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Frédéric POUGET, maître de conférences, président

Alain LAYEC, professeur associé

Frédéric ROUSSEAUX, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 15 septembre 2012.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-399 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du master du domaine sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement, spécialité géographie appliquée à la gestion des littoraux

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury des **semestres 3 et 4** du master du domaine sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement spécialité géographie appliquée à la gestion des littoraux est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Frédéric ROUSSEAUX, maître de conférences, président

Virginie DUVAT-MAGNAN, professeur des universités

Pascal MARTY, professeur des universités

Le jury qui délivrera le grade de master sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement, spécialité géographie appliquée à la gestion des littoraux de l'année universitaire 2012/2013 :

Frédéric ROUSSEAUX, maître de conférences, président

Virginie DUVAT-MAGNAN, professeur des universités

Pascal MARTY, professeur des universités

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 septembre 2012.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-400 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury de délivrance de la maîtrise du domaine sciences humaines et sociales mention histoire**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury du **semestre 1** de la maîtrise du domaine sciences humaines et sociales mention histoire est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Bruno MARNOT, professeur des universités, président
Michel BOCHACA, professeur des universités
Didier POTON, professeur des universités
Laurent HUGOT, maître de conférences
Tangi VILLERBU, maître de conférences

Le jury du **semestre 2** de la maîtrise du domaine sciences humaines et sociales mention histoire est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Bruno MARNOT, professeur des universités, président
Michel BOCHACA, professeur des universités
Charles ILLOUZ, professeur des universités
Didier POTON, professeur des universités
Mickael AUGERON, maître de conférences
Pierre PRETOU, maître de conférences

Le jury **qui délivrera le titre** de maîtrise du domaine sciences humaines et sociales mention histoire est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Bruno MARNOT, professeur des universités, président
Michel BOCHACA, professeur des universités
Charles ILLOUZ, professeur des universités
Didier POTON, professeur des universités
Mickael AUGERON, maître de conférences
Pierre PRETOU, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 septembre 2012.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-401 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du master professionnel du domaine sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité développement culturel de la ville**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury des **semestres 3 et 4** du master professionnel du domaine sciences humaines et sociales mention histoire spécialité développement culturel de la ville est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Didier POTON, professeur des universités, président

Louis MARROU, professeur des universités

Dominique CHAVIGNY, professeur associé

James TROMBLEY, maître de conférences

Le jury qui délivrera le **grade de master** professionnel du domaine sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité développement culturel de la ville est composé de :

Didier POTON, professeur des universités, président

Louis MARROU, professeur des universités

Dominique CHAVIGNY, professeur associé

James TROMBLEY, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 septembre 2012.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-402 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du master du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées, spécialité langues, cultures, affaires internationales

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury des **semestres 1, 2, 3 et 4** du master professionnel du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées spécialité langues, cultures, affaires internationales est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Miceala SYMINGTON, professeur des universités, présidente

Diego JARAK, maître de conférences

Philippe GRANGE, maître de conférences

Martine RAIBAUD, maître de conférences

David WATERMAN, professeur des universités

Le jury qui délivrera le **titre de maîtrise** et le **grade de master du domaine** arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées, spécialité langues, cultures, affaires internationales est composé de :

Miceala SYMINGTON, professeur des universités, présidente

Diego JARAK, maître de conférences

Philippe GRANGE, maître de conférences

Martine RAIBAUD, maître de conférences

David WATERMAN, professeur des universités

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 septembre 2012.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-403 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du master du domaine sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité enseignement premier degré**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury des **semestres 1, 2, 3 et 4** du master du domaine sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité enseignement premier degré est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Pierre Prétou, maître de conférences, président

Patrick Motillon, professeur certifié
Philippe Baron, professeur des écoles
Frédéric Grignon, professeur agrégé
Patrice Cornière, Professeur d'EPS
Anne-Florence Blondeau, professeur agrégé
Gilles Bailly-Maitre, MCF

Le jury qui délivrera le **titre de maîtrise** et le **grade de master** du domaine sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité enseignement premier degré est composé de :

Pierre Prétou, maître de conférences, président

Patrick Motillon, professeur certifié
Philippe Baron, professeur des écoles
Frédéric Grignon, professeur agrégé
Patrice Cornière, Professeur d'EPS
Anne-Florence Blondeau, professeur agrégé
Gilles Bailly-Maitre, MCF

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 septembre 2012.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-404 du 15 septembre 2012 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences humaines et sociales, mention enseignement et formation, spécialité histoire et sciences humaines

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du semestre 1 du master du domaine sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité histoire et sciences humaines est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Tangi Villerbu, maître de conférences, président

Caroline Blondy, professeur agrégé

Michel Bochaca, professeur des universités

Laurent Brassous, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité histoire et sciences humaines est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Tangi Villerbu, maître de conférences, président

Caroline Blondy, professeur agrégé

Michel Bochaca, professeur des universités

Laurent Hugot, maître de conférences

Bruno Marnot, professeur des universités

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité histoire et sciences humaines est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Tangi Villerbu, maître de conférences, président

Caroline Blondy, professeur agrégé

Michel Bochaca, professeur des universités

Laurent Brassous, maître de conférences

Frédéric Grignon, professeur agrégé

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité histoire et sciences humaines est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Tangi Villerbu, maître de conférences, président

Michel Bochaca, professeur des universités

Frédéric Grignon, professeur agrégé

Bruno Marnot, professeur des universités

Didier Vye, maître de conférences

Le jury de délivrance du titre de maîtrise du domaine sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité histoire et sciences humaines est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Tangi Villerbu, maître de conférences, président

Caroline Blondy, professeur agrégé

Michel Bochaca, professeur des universités

Laurent Hugot, maître de conférences

Le jury de délivrance du grade de master du domaine sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité histoire et sciences humaines est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Tangi Villerbu, maître de conférences, président

Michel Bochaca, professeur des universités

Frédéric Grignon, professeur agrégé

Bruno Marnot, professeur des universités

Didier Vye, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 15 septembre 2012.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-405 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du master professionnel du domaine sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury des **semestres 3 et 4** du master professionnel du domaine sciences humaines et sociales mention histoire spécialité e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Mickaël AUGERON, maître de conférences, président

Jean Christophe BURIE, maître de conférences

Philippe MARAIS, intervenant professionnel

Xavier RAUTUREAU, ingénieur d'études, intervenant professionnel

Le jury qui délivrera le **grade de master** professionnel sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines est composé de :

Mickaël AUGERON, maître de conférences, président

Jean Christophe BURIE, maître de conférences

Philippe MARAIS, intervenant professionnel

Xavier RAUTUREAU, ingénieur d'études, intervenant professionnel

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 septembre 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-406 du 15 septembre 2012 portant nomination de jury de la maîtrise du domaine sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury des **semestres 1 et 2** de la maîtrise du domaine sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Benoit SIMON-BOUHET, maître de conférences, président

Frédéric ROUSSEAUX, maître de conférences

Guy WOPPELMANN, maître de conférences

Gilles RADENAC, maître de conférences

Eve LAMENDOUR, maître de conférences

Franck HEALY, maître de conférences

Le jury qui délivrera le **titre de maîtrise** du domaine sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement est composé :

Benoit SIMON-BOUHET, maître de conférences, président

Frédéric ROUSSEAUX, maître de conférences

Guy WOPPELMANN, maître de conférences

Gilles RADENAC, maître de conférences

Eve LAMENDOUR, maître de conférences

Franck HEALY, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 septembre 2012.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-407 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du master du domaine arts, lettres, langues, mention langues étrangères appliquées, spécialité économie et commerce international, langues Asie-pacifique.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury **des semestres 1, 2, 3 et 4** du master du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées, spécialité économie et commerce international, langues Asie-pacifique est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Laurent AUGIER, maître de conférences, président
Philippe GRANGE, maître de conférences
Charles ILLOUZ, professeur des universités

Le jury qui délivrera le **titre de maîtrise** et le **grade de master** arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées, spécialité économie et commerce international, langues Asie-pacifique est composé de :

Laurent AUGIER, maître de conférences, président
Philippe GRANGE, maître de conférences
Charles ILLOUZ, professeur des universités

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 septembre 2012.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-409 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF A1

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-2 du code de l'éducation,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 3 mai 2010 relative au diplôme universitaire d'études françaises,
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury pour la délivrance du diplôme universitaire d'études françaises (DUEF A1) pour l'année universitaire 2012/2013, est composé de :

Isabelle QUEYROUX, professeur certifié, présidente
Anne-Claire RAYNAUD, professeur contractuel
Corinne ADENET-DAUTREIX, professeur contractuel

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 septembre 2012

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-410 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF A2

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-2 du code de l'éducation,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 3 mai 2010 relative au diplôme universitaire d'études françaises,
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury pour la délivrance du diplôme universitaire d'études françaises (DUEF A2) pour l'année universitaire 2012/2013, est composé de :

Isabelle QUEYROUX, professeur certifié, présidente
Anne-Claire RAYNAUD, professeur contractuel
Corinne NITHARUM, professeur contractuel

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 septembre 2012.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-411 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF B1

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-2 du code de l'éducation,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 3 mai 2010 relative au diplôme universitaire d'études françaises,
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury pour la délivrance du diplôme universitaire d'études françaises (DUEF B1) pour l'année universitaire 2012/2013, est composé de :

Isabelle QUEYROUX, professeur certifié, président
Corinne ADENET-DAUTREIX, professeur contractuel
Corinne NITHARUM, professeur contractuel

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 septembre 2012.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-412 du 15 septembre 2012 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF B2

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-2 du code de l'éducation,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 3 mai 2010 relative au diplôme universitaire d'études françaises,
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury pour la délivrance du diplôme universitaire d'études françaises (DUEF B2) pour l'année universitaire 2012/2013, est composé de :

Isabelle QUEYROUX, professeur certifié, président
Maïté BOISSARD, professeur contractuel
Isabelle CROS, professeur contractuel

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 septembre 2012.

Le président,
Gérard Blanchard

PROCÈS-VERBAL DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

**Résultats des élections au conseil scientifique, secteur I collège A professeurs et assimilés
(renouvellement partiel) de l'université de La Rochelle - Scrutin du 11 décembre 2012**

| | |
|------------------------------------|---|
| Nombre de sièges à pourvoir | 1 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 8 |
| Nombre de votants | 4 |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 4 |

Résultats

| Candidat | Suffrages obtenus |
|-------------------------------|-------------------|
| • M. Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA | 4 |

En foi de quoi est proclamé élu :

- Monsieur Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2012

Le président
Gérard Blanchard